

# CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAINT-CHAMOND

## REGLEMENT PEDAGOGIQUE



## 1 Préambule

Le Conservatoire de musique de Saint-Chamond, classé en Conservatoire à Rayonnement Communal, est un service public culturel municipal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine de la musique, s'adressant à un public le plus large possible. Son action s'inscrit dans le cadre du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre de 2023 et du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Loire 2023-2027.

Le Conservatoire a pour principale mission la formation d'artistes amateurs. Il doit permettre également aux élèves qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans des établissements de type CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) ou CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional).

Les orientations pédagogiques sont développées dans le projet d'établissement. Le règlement pédagogique explicite l'organisation des cursus de formation, les modalités d'évaluation et les engagements réciproques liant le Conservatoire et les usagers.

## 2 Les visées pédagogiques

Le projet pédagogique du Conservatoire est centré et organisé sur la volonté de former de futurs musiciens, pour la grande majorité amateurs, qui soient de véritables acteurs de la vie culturelle, capables de vivre et de faire vivre la musique par eux-mêmes. Il s'agit donc de permettre aux apprentis musiciens de se construire progressivement un projet personnel de musicien et d'acquérir les compétences nécessaires à l'autonomie musicale.

Trois orientations générales sont mises en œuvre :

- tout d'abord, pour qu'il y ait vie culturelle et musicale autonome, il est nécessaire de tisser des liens humains et de favoriser la pratique amateur. Le Conservatoire offre ainsi à l'apprenti musicien l'expérience vivante du plaisir de **pratiquer ensemble**.
- d'autre part, pour être autonome, l'apprenti musicien doit développer une sensibilité artistique, en premier lieu par le **ressenti** corporel. Il lui faut parallèlement acquérir les moyens techniques et culturels pour parvenir à créer une **expression artistique**.
- enfin, l'autonomie musicale est rendue possible par un **apprentissage de l'écoute** et l'accès à une **pluralité esthétique** comprenant notamment la transmission d'un patrimoine artistique.

### 3 L'organisation des études

#### 3.1 L'éveil musical

	Classe – Age	Durée du cours	Evaluation
Eveil musical 1	Moyenne section (3-4 ans)	45 minutes par groupe de 15	Pas d'évaluation formalisée
Eveil musical 2	Grand Section ( 5-6 ans)	45 minutes par groupe de 15	Pas d'évaluation formalisée

#### 3.2 Le bassin découverte

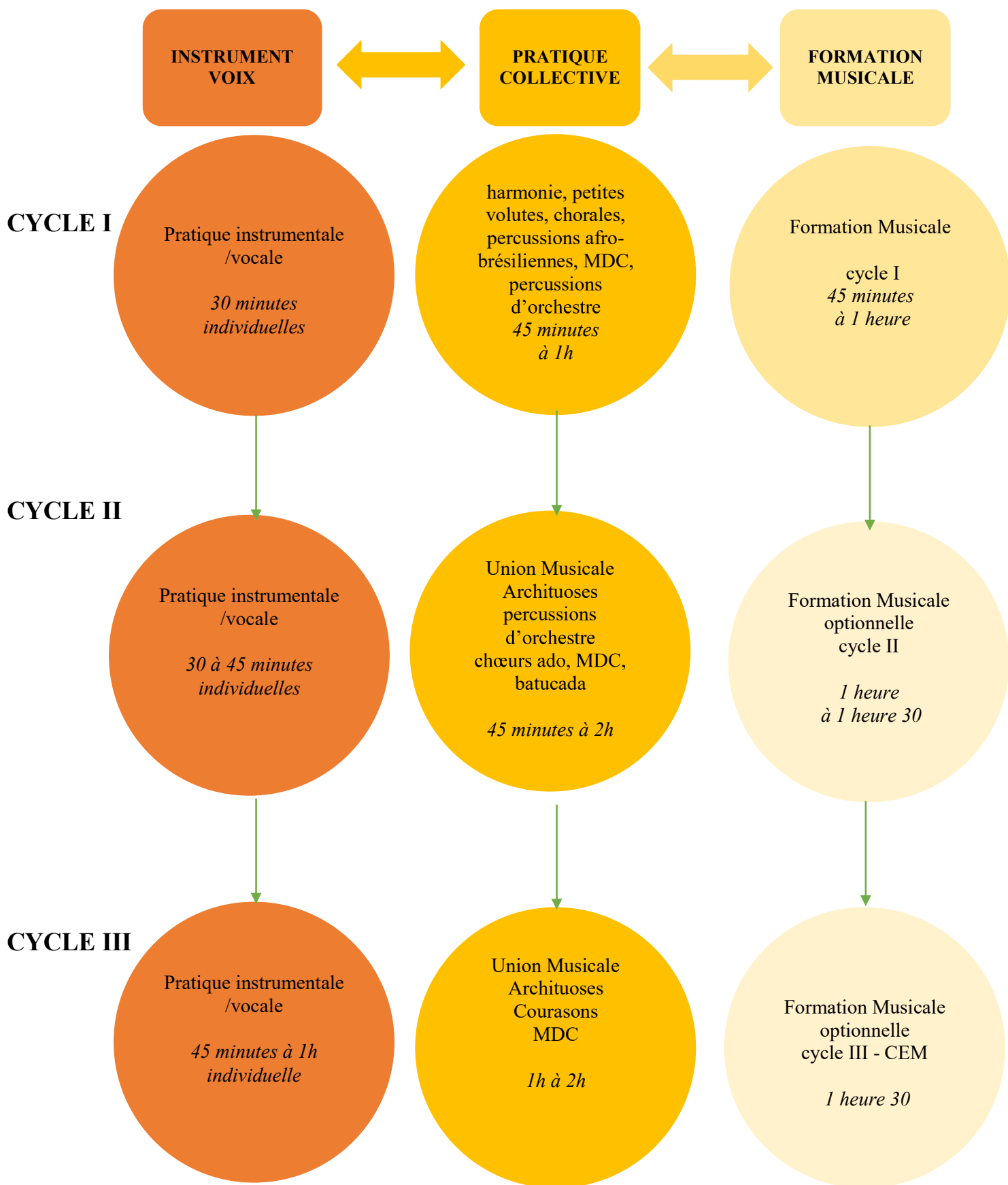
Classe – Age	Pratique instrumentale	Pratique collective	Evaluation
CP (6-7 ans)	30 minutes à trois	45 minutes : chorale/rythmique	Pas d'évaluation formalisée

### 3.3 Les cycles

	Pratique instrumentale ou vocale	Formation Musicale	Pratique collective	Evaluation
<b>CYCLE I</b> à partir de 7 ans  durée : entre 3 et 5 ans	30 minutes en individuel ou 1h à deux	45 minutes à 1h en fin de cycle I	de 45 minutes à 1h <ul style="list-style-type: none"> <li>chorale, chœur ados</li> <li>percussions africaines</li> <li>orchestre</li> <li>orchestre à cordes</li> <li>musique de chambre</li> <li>atelier Jazz'ier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation continue</li> <li>Examen départemental délivrant le certificat de fin de cycle I</li> </ul>
<b>CYCLE II diplômant</b> durée : entre 3 et 5 ans  OU <b>CYCLE II personnalisé</b> durée : entre 3 et 5 ans	45 minutes en individuel ou 1h30 à deux  30 minutes en individuel ou 1h à deux	1 heure à 1h30 en fin de cycle II  Facultatif	de 45 minutes à 2h <ul style="list-style-type: none"> <li>chorale, chœur ados</li> <li>percussions africaines</li> <li>orchestre (Union Musicale)</li> <li>orchestre à cordes</li> <li>musique de chambre</li> <li>atelier jazz'ier</li> <li>batucada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation continue</li> <li>Examen départemental délivrant le brevet de fin de cycle II</li> <li>Evaluation continue</li> </ul>
<b>CYCLE III</b> durée : entre 2 et 4 ans	1h en individuel	1h30		<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation continue</li> <li>Examen organisé par le CRR délivrant le CEM</li> </ul>

Au cours de chaque cycle, I et II, l'élève doit obligatoirement suivre deux pratiques collectives différentes, avec une année au minimum de pratique chorale pour le cycle I et une année obligatoire de pratique de l'orchestre (orchestre cycle I, Union Musicale ou orchestre à cordes), dans chaque cycle, pour les instrumentistes à vent et à cordes frottées.

Les passerelles entre les esthétiques sont vivement encouragées, via la participation aux ateliers du jazz'ier (jazz et musiques actuelles).



A l'entrée en cycle II, l'élève doit choisir, avec l'aide des enseignants, entre deux cursus : cycle II diplômant ou cycle II personnalisé. Des passerelles sont toutefois possibles, tout au long du cycle II, entre le cursus diplômant et le cursus personnalisé, dans un sens comme dans l'autre.

### 3.4 Le département jazz'ier

Ce département orienté jazz, rock et musiques actuelles propose aux élèves un enseignement axé sur la pratique collective. Il concerne les élèves qui sont intégrés dans un atelier de pratique collective jazz/rock et/ou qui suivent une pratique instrumentale/vocale du département jazz'ier : saxophone jazz, piano jazz, guitare jazz/rock, contrebasse/guitare basse, technique vocale, batterie.

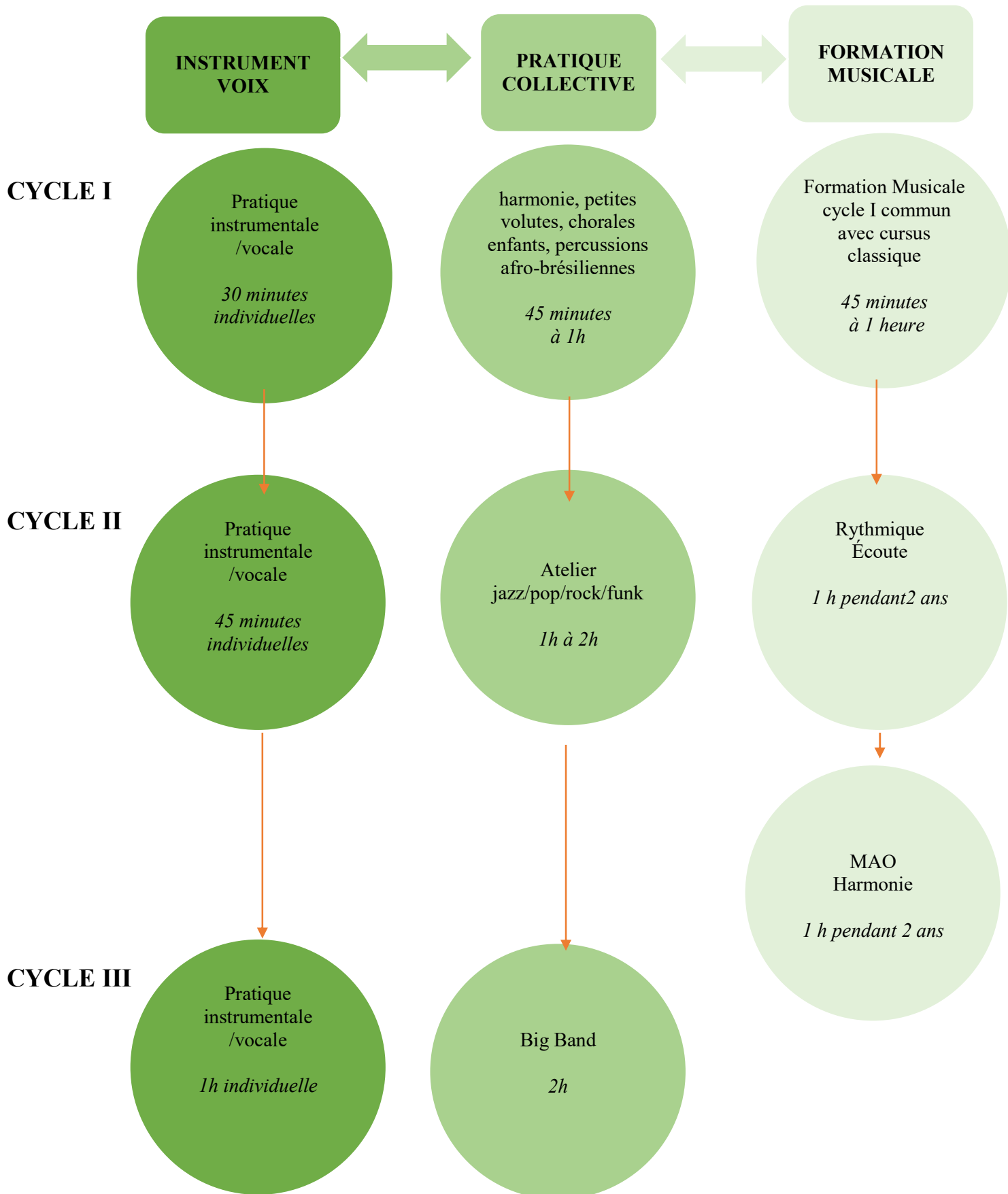
Le tronc commun de cette formation spécifique, d'une durée totale de 2 heures 30 comprend :

- les ateliers (pratique collective instrumentale et/ou vocale), placés au centre de ce cursus
- les cours de Formation Musicale/ Rythmique-Ecoute-MAO/Harmonie

Un cours individuel est possible dans la discipline instrumentale désirée en fonction du nombre de places disponibles.

Chaque enseignant est le tuteur d'un atelier en fonction de l'esthétique choisie et ce, tout au long de l'année scolaire. Dans l'année, en fonction de l'avancement du travail effectué, les ateliers peuvent être amenés à changer d'encadrant pour enrichir la proposition pédagogique. .

## 2.4.1 Organisation du cursus Jazz'ier



La pratique instrumentale et vocale, en individuel ou en groupe, fait l'objet d'une validation certificative organisée par le Conseil Départemental, dans les esthétiques jazz ou musiques actuelles, délivrant une fin de cycle I ou II.

La Formation Musicale, hormis le module de fin de cycle I commun avec l'ensemble des élèves du Conservatoire et ce quelle que soit l'esthétique, ne donne pas lieu à un examen. C'est le corps enseignant qui décide de l'orientation de l'élève vers les cours d'harmonie jazz et MAO. Des passerelles sont possibles avec le cursus classique si un élève souhaite poursuivre la Formation Musicale Cycle II.

Pour la pratique collective, c'est également le corps enseignant qui propose aux élèves, lorsqu'ils sont prêts, d'intégrer un atelier rock ou jazz.

Dans le département jazz'ier, la Formation Musicale est indissociable de la pratique collective. Les cours sont d'ailleurs organisés de façon à s'enchaîner. L'ensemble du cursus est donc obligatoire.

### **3.5 Les parcours hors cursus**

Un élève peut s'inscrire au Conservatoire en pratique collective uniquement et/ou en Formation Musicale, sans obligation de suivre un cursus complet.

Les élèves adultes qui bénéficient d'un cours d'instrument sont fortement incités à suivre des cours de Formation Musicale et de pratique collective, en fonction des compétences déjà acquises. Cependant, le cursus est aménagé en fonction du projet et du profil de chaque élève.

## 4 Les compétences de fin de cycle

### 4.1 Compétences en fin de cycle I

Domaines d'acquisitions	Compétences souhaitées
la pratique collective	<ul style="list-style-type: none"><li>• tenir sa partie dans un groupe (polyphonie ou polyrythmie à deux voix), éventuellement en tant que soliste</li><li>• écouter l'autre et s'intégrer dans un groupe de façon harmonieuse</li><li>• adopter le comportement adéquat lors d'une représentation publique</li></ul>
l'écoute active et la culture musicale	<ul style="list-style-type: none"><li>• mémoriser et reproduire une mélodie simple ou une séquence rythmique</li><li>• déterminer la pulsation, la hauteur, le timbre, le phrasé, les nuances dans un extrait d'œuvre</li><li>• reconnaître les structures simples</li><li>• identifier, dans une partition, les éléments déterminés à l'écoute</li></ul>
l'expression artistique	<ul style="list-style-type: none"><li>• jouer ou chanter en adoptant une respiration et une posture propices à l'émission d'une phrase musicale expressive</li><li>• maîtriser les bases techniques correspondant à sa pratique</li><li>• interpréter, en faisant appel à sa sensibilité artistique</li><li>• commencer à se constituer un répertoire varié</li><li>• improviser, créer à partir d'un thème simple ou de « règles du jeu »</li></ul>
l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"><li>• s'exercer et jouer de son instrument quotidiennement</li><li>• déchiffrer un texte simple et l'annoter</li><li>• repérer les obstacles rencontrés</li><li>• écouter des enregistrements, fréquenter les concerts afin de cultiver son propre goût et mettre en place les premiers éléments de projet personnel artistique</li></ul>

## 4.2 Compétences en fin de cycle II

Domaines d'acquisitions	Compétences souhaitées
la pratique collective	<ul style="list-style-type: none"><li>• maîtriser le langage et les codes nécessaires à la communication entre musiciens</li><li>• être force de proposition au sein d'un groupe de taille réduite</li><li>• préparer et participer à des concerts et à des projets artistiques</li></ul>
l'écoute active et la culture musicale	<ul style="list-style-type: none"><li>• analyser et identifier les caractéristiques de différents styles musicaux ; les mettre en relation avec des données historiques, culturelles ou anthropologiques</li><li>• commenter de manière critique une prestation musicale et la mettre en perspective</li></ul>
l'expression artistique	<ul style="list-style-type: none"><li>• construire son propre répertoire, en affinant son aisance technique</li><li>• faire émerger sa personnalité artistique dans les choix d'interprétation, de répertoire et dans la pratique de l'improvisation et de la composition</li><li>• s'adresser de manière vivante à un public</li><li>• avoir un contact réel avec d'autres formes d'expression artistique</li></ul>
l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"><li>• organiser son temps pour travailler de manière autonome</li><li>• mettre en place et interpréter un texte simple</li><li>• rechercher des informations, réunir des données pour l'élaboration de son projet personnel artistique</li></ul>

### 4.3 Compétences en fin de cycle III – formation à la pratique en amateur

Domaines d'acquisition	Compétences souhaitées
la pratique collective	<ul style="list-style-type: none"><li>• savoir s'intégrer dans une pratique amateur</li><li>• savoir proposer un programme de concert, accompagné d'autres musiciens, et organiser la manifestation</li></ul>
l'écoute active et la culture musicale	<ul style="list-style-type: none"><li>• maîtriser les langages musicaux correspondant à sa pratique</li><li>• acquérir une culture musicale variée, en lien avec une connaissance des codes caractéristiques d'une esthétique, d'un style ou d'une époque.</li></ul>
l'expression artistique	<ul style="list-style-type: none"><li>• pratiquer un large répertoire, avec une ouverture sur des esthétiques diversifiées</li><li>• acquérir une solide technique instrumentale et /ou vocale – avoir une conscience fine du geste musical</li><li>• savoir justifier et argumenter ses choix artistiques dans le cadre d'activités d'interprétation, d'improvisation ou de composition</li></ul>
l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"><li>• réunir les conditions favorables à la poursuite de son activité musicale</li><li>• pouvoir émettre un jugement critique sur ses propres prestations – trouver des solutions aux difficultés techniques rencontrées.</li><li>• fréquenter, de sa propre initiative, les lieux d'expression artistique : salles de spectacles, musées, expositions etc.</li></ul>

## 5 L'évaluation

L'objet essentiel de l'évaluation est de collecter les informations pertinentes pour prendre les décisions pédagogiques les plus adaptées à la facilitation des apprentissages visés.

### 5.1 L'autoévaluation

L'autoévaluation est un moyen de guider l'élève dans ses apprentissages et le suivi de sa formation jusqu'à lui permettre de participer et d'être mis dans une possibilité de responsabilisation, propice à la mise en place de son projet personnel.

L'enseignant demande à l'élève musicien de développer son écoute, ses sensations de posture, sa gestuelle. Il encourage l'élève à s'auto-évaluer en permanence au cours de son travail personnel, afin que celui-ci soit véritablement acteur de son projet artistique.

### 5.2 L'évaluation continue

L'évaluation continue, au sein des cycles, est assurée par l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement au fil des cours et au sein des cycles. Elle se formalise lors d'auditions évaluation, qui concerne toutes les classes instrumentales. Cette évaluation permet à chaque élève de se situer au sein du cycle et de mesurer le chemin restant à parcourir avant l'obtention du diplôme de fin de cycle. L'évaluation informe ainsi l'élève de sa progression, des obstacles qu'il rencontre éventuellement et lui indique les moyens de poursuivre ses entraînements pour stabiliser et structurer ses acquis.

Un bulletin semestriel est envoyé aux familles.

### 5.3 L'évaluation certificative

Concernant l'évaluation certificative, le projet du Conservatoire s'articule sur deux modalités :

- l'évaluation continue qui permet d'attester de manière interne des acquisitions de compétences formulées dans les référentiels des cycles concernés et qui ouvre à l'élève l'accès aux examens.
- l'évaluation certificative à proprement parler qui est réalisée au moment des examens départementaux, organisés par le Conseil Départemental de la Loire dans le cadre du REAL (Réseau des Etablissements Artistiques de la Loire) et par le CRR pour l'obtention du CEM.

Pour la Formation Musicale, l'évaluation de fin d'année, réalisée en interne, permet d'orienter l'élève vers un passage dans le cours supérieur ou bien un maintien dans le cours de même niveau, dans le souci de proposer à chacun une progression pédagogique adaptée, au sein d'une classe de niveau homogène.

## 6 Les engagements réciproques Conservatoire - Usagers

Le Conservatoire s'engage à :

- dispenser une formation musicale de qualité, par des enseignants diplômés et compétents.
- proposer un cursus de formation organisé, cohérent et en adéquation avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre de 2023
- proposer une ouverture à des esthétiques variées.
- mettre en place des projets innovants, collectifs, sources de motivation.

Les usagers et leurs familles s'engagent à :

- suivre les cursus dans leur globalité, avec assiduité et attention.
- avoir une pratique musicale personnelle « à la maison » régulière, indispensable à la formation du musicien.
- acquérir le matériel nécessaire à une pratique musicale : location ou achat d'instrument de musique, achat de partitions et de petit matériel (métronome, pupitre etc.).
- participer aux projets et répétitions induites par la mise en place de ces projets.